



COMPTE RENDU DE SEANCE VENDREDI 1^{er} AVRIL 2022

Présents : CHAMPEIX V. - CHATTARD A. - COUHERT C. - CREPET G. - DAURELLE V. - DE-BARD V. - FOUGEROUSE L - ROCHETTE M. - SAMSON A. - VIALARD D. VIALIS A

Secrétaire : CREPET G.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les compte de gestion : 11400 budget communal, 11600 budget eau et 11700 budget assainissements dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, et visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Crépet Gérard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mr Rochette Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice déclare que les comptes administratifs : 11400 budget communal, 11600 budget eau et 11700 budget assainissements dressés pour l'exercice 2021 n'appellent ni observation, ni réserves de notre part.

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		48 672,02 €		47 676,90 €		
Opérat. De l'exc.	133 353,90 €	30 142,20 €	145 974,20 €	201 687,79 €	279 328,10 €	231 829,99 €
TOTAUX	133 353,90 €	78 814,22 €	145 974,20 €	249 364,69 €	279 328,10 €	328 178,91 €
Résultats de clôture	54 539,68 €			103 390,49 €		48 850,81 €
Restes à réaliser		144,00 €				
TOTAUX CUMULES	54 539,68 €	144,00 €		103 390,49 €		
RESULTATS DEFINITIFS	54 395,68 €			103 390,49 €		48 994,81 €

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés	- €	4 158,01 €		4 877,66 €	- €	9 036,67 €
Opérat. De l'exc.	9 040,08 €	15 147,71 €	28 238,50 €	25 639,89 €	37 278,58 €	40 787,60 €
TOTAUX	9 040,08 €	19 305,72 €	28 238,50 €	30 517,55 €	37 278,58 €	49 823,27 €
Résultats de clôture		10 265,64 €		2 279,05 €		12 544,69 €
Restes à réaliser	- €	- €				
TOTAUX CUMULES	- €	10 265,64 €		2 279,05 €		12 544,69 €
RESULTATS DEFINITIFS		10 265,64 €		2 279,05 €		12 544,69 €

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés	1 380,24 €	- €		1 039,17 €	341,07 €	
Opérat. De l'exc.	10 088,12 €	9 920,24 €	9 154,08 €	11 019,95 €	19 242,20 €	20 940,19 €
TOTAUX	11 468,36 €	9 920,24 €	9 154,08 €	12 059,12 €	20 622,44 €	21 979,36 €
Résultats de clôture	1 548,12 €			2 905,04 €		1 356,92 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 548,12 €	- €		2 905,04 €		1 356,92 €
RESULTATS DEFINITIFS	1 548,12 €	- €		2 905,04 €	- €	1 356,92 €

OBJET : RESTE A REALISER 2021

	Imputation	Inscription budget 2021	Réalisé en 2021	Reste à réaliser au 31/12/2021
Dépenses				
45. Voirie du Grand Deveys	231	4 600,00 €	0,00 €	4 600,00 €
46. Décapark	231	55 000,00 €	52 737,84 €	0,00 €
47. Clocher	231	67 610,00 €	65 514,04 €	0,00 €
48. Travaux éclairage public	231	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €

49. Achat matériels techniques	2188	1 800,00 €	1 787,92 €	0,00 €
50. Matériels bureautiques	2188	900,00 €	826,00 €	0,00 €
95. Voirie	231	27 000,00 €	0,00 €	27 000,00 €
Total des dépenses		196 910,00 €	0,00 €	71 600,00 €

Recettes

46. Décapark	132	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €
47. Clocher	13	43 676,00 €	28 126,00 €	15 550,00 €
48. Travaux éclairage public	132	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
95. Voirie	132	5 194,00 €	0,00 €	5 194,00 €
Total des recettes		99 870,00 €		71 744,00 €

Total Reste à réaliser 2021 :

+ 144,00 €

OBJET : NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et au transfert de la part départementale de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties aux communes, les modalités de vote des taux d'impositions 2022 sont modifiées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des deux taxes communales. Il est proposé de conserver le même taux communal que 2021, soit 8,94 % pour les propriétés bâties et 58,24 % pour les propriétés non bâties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide de fixer comme suit les taux des deux taxes communales pour l'année 2022 :

⇒ **Taxe Foncières des Propriétés Bâties** : 29,42 % (Taux communal : 8,94% + Taux départemental : 20,48 %)

⇒ **Taxe Foncières des Propriétés non Bâties** : 58,24 %

OBJET : APPROBATION DES BUDGETS

Conformément à l'instruction comptable M 14,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'équilibre des Budgets Primitifs Communal, Eau et Assainissement pour l'année 2022 comme suit :

DEPENSES RECETTES (COMMUNAL)

Section de FONCTIONNEMENT : 226 008,66 €

Section d'INVESTISSEMENT : 183 946,55 €

DEPENSES RECETTES (EAU)

Section de FONCTIONNEMENT : 26 000,66 €

Section d'INVESTISSEMENT : 18 988,64 €

DEPENSES RECETTES (ASSAINISSEMENT)

Section de FONCTIONNEMENT : 12 503,92 €

Section d'INVESTISSEMENT : 11 810,27 €

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations et organismes suivants :

	Montant
Amicale Laïque	50€
Ance Accueil Loisir	50€
Au plaisir de lire - Bibliothèque	80€
Subvention diverses	180€

OBJET : TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reconduire les tarifs communaux ci-dessous pour l'année 2022 :

Tarifs location salle des fêtes :	2022
Consommation électricité (prix au KW)	0,25
Location pour une journée : Habitant de la commune	150€
Location pour une journée : Habitant hors commune	200€
Location pour un Apéritif	40€
Vaisselle -50/Personnes	
Vaisselle +50/Personnes	
Cautiion	300€
Associations de la commune	Gratuit (sauf électricité)
Associations extérieurs	1loc/an Gratuite

Tarifs cimetières :	2022
Durée des concessions	50 Ans
Prix emplacement simple	275€
Prix emplacement double	550€
Renouvellement	½ tarif

Cavernes (50x50x40cm)	2022
Durée des concessions	30 Ans
Prix concession	500€
Renouvellement	250€

Tarifs location appartements Presbytère :	2022
Rez de Jardin	280€
Charges	18€

1 ^{er} Gauche	250€
Charges	25€
1 ^{er} Droite	280€
Charges	18€
<hr/>	
Réseau d'eau potable	2022
Abonnement annuel eau	50€
Prix du m3 consommé jusqu'à 120 m3	0,66€
Prix de 120 à 500 m3	0,40€
Prix au-delà de 500 m3	0,30€
<hr/>	
Droit de branchement eau	380€
Remplacement compteur gelé	100€
Pose regard isolé	270€
<hr/>	
Réseau d'assainissement collectif	2022
Abonnement annuel	40€ TTC
Prix du m3 consommé	0,55€ TTC
Droit de branchement	1375€ TTC

OBJET : VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'opportunité de vendre le plan d'eau du pont du Roure, suite à la demande de Monsieur ROUSSET Norbert demeurant Saint Anthème.

Il est donc décidé de vendre à Monsieur ROUSSET Norbert la parcelle cadastrée suivante : B 1547 pour une superficie de 9 044 m² au prix forfaitaire de 5 000 € (cinq mille euros).

Monsieur le Maire accorde un droit de passage à Monsieur ROUSSET Norbert sur le chemin d'accès à la station d'épuration.